

Die Schweiz der kleinen Pensen

Teilzeit ist ungleich verteilt. Neue Daten zeigen: Branche und Wohnort prägen das Arbeitspensum mitunter stark.

Felix Ertle

Rund vier von zehn Erwerbstätigen in der Schweiz arbeiten weniger als 37 Stunden pro Woche. Für die Freisinnigen ist das ein Problem: So forderte FDP-Ständerat Damian Müller vor Jahren einen Steuerabzug für Vollzeitarbeit. Im Kanton Zug verlangte die Partei kürzlich einen «Vielarbeitsabzug».

Die Vorstellung, Teilzeit sei eine freie Entscheidung, greift jedoch in vielen Fällen zu kurz. Das zeigt sich etwa bei einer Reinigungskraft aus Genf. «Wir werden pro Stunde bezahlt, aber es reicht nie für ein ganzes Pensum», sagt sie. «Manchmal komme ich auf 2000 Franken im Monat, manchmal weniger.»

Teilzeitstellen werden vorgegeben

Das Zitat stammt aus einer Studie der Universität Zürich aus dem Jahr 2025. Die Arbeitsmarktforscherinnen Karin Schwiter und Khaoula Ettarfi untersuchten darin, wie Frauen in Genf über Onlineplattformen im Bereich Reinigung sowie in der Kinder- und Altersbetreuung arbeiten. Der Befund: Die meisten Befragten erhielten nur einzelne Stundenaufträge; ein reguliertes Vollzeitpensum kam nicht zustande. Viele konnten ihren Lebensunterhalt nur mithilfe von Partnern, Familie oder Freunden sichern.

Dieses Muster zeigt sich auch in anderen Branchen, etwa im Detailhandel, wie eine nicht repräsentative Stichprobe unserer Zeitung zeigt. Im Schnitt sind sechs von zehn ausgeschriebenen Einstiegsstellen auf den Jobportalen von Migros, Aldi und Coop Teilzeitpensen, nicht selten mit Beschäftigungsgraden unter 50 Prozent. Ausgenommen aus der Stichprobe sind Ausbildungsstellen, Praktika und Leitungsfunktionen.

Arbeitsmarktforscherin Karin Schwiter überrascht das nicht, wie sie auf Anfrage sagt. «In einigen Branchen wird Teilzeit nicht gewählt, sondern vorgegeben.» Besonders sichtbar sei das in prekären Arbeitsfeldern wie Reinigung oder Detailhandel. In beiden Bereichen würden neue Mitarbeitende häufig nur mit kleinen Pensen angestellt.

Eine aktuelle nationale Auswertung des Bundesamts für Statistik stützt diese Aussage: In



Im Detailhandel wird oft Teilzeit verlangt.

Bild: Keystone

Dienstleistungs- und Verkaufsberufen sowie bei Hilfsarbeitskräften wie Reinigungskräften ist die Teilzeitquote besonders hoch. Diese Berufe weisen zudem sehr hohe Frauenanteile auf, so Schwiter.

Doch nicht nur diese Branchen geben vielen Angestellten Teilzeitpensen faktisch vor.

«In einigen Branchen wird Teilzeit nicht gewählt, sondern vorgegeben.»



Karin Schwiter
Professorin Universität Zürich

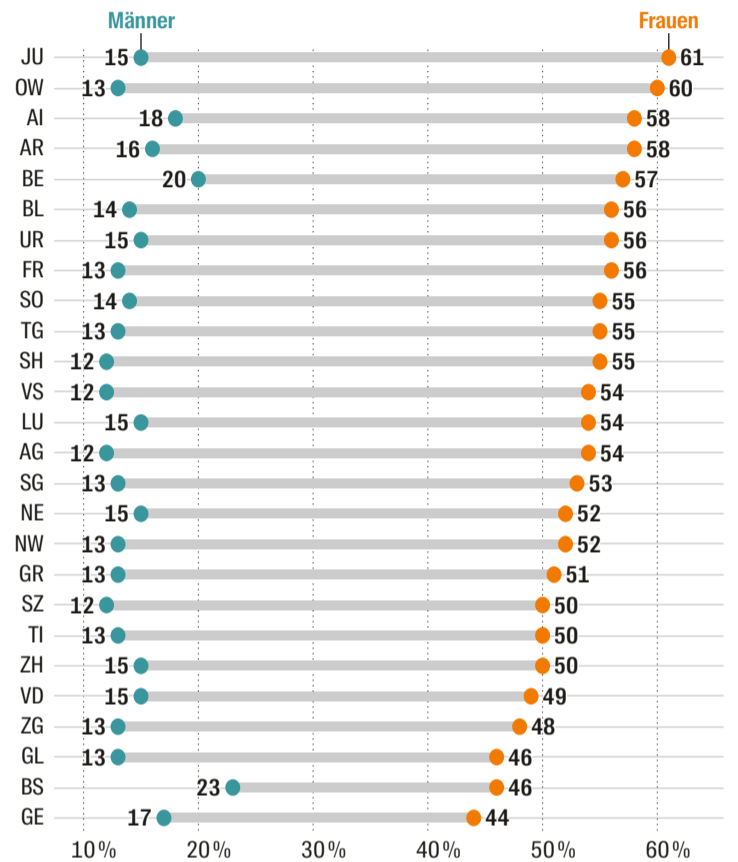
Auch in sogenannten feminisierten Berufen mit Fachkräftemangel, etwa in der Pflege oder im Bildungswesen, gelten 60- oder 80-Prozent-Stellen als normal, so die Forscherin.

Vielfach sind die Teilzeitpensen vorgegeben, aber sie werden auch gesucht. Ein Grund dafür: «Die reguläre Wochenarbeitszeit liegt in der Schweiz bei 42 Stunden, deutlich höher als in vielen anderen Ländern», sagt Schwiter. «Gerade in den anspruchsvollen sozialen Berufen entscheiden sich deshalb viele für Teilzeit.»

Zudem sei die Schweiz weiterhin stark auf das Eineinhalb-Verdiener-Modell ausgerichtet, in dem ein Elternteil die Erwerbsarbeit reduziere, um Betreuungs- oder Pflegeaufgaben zu übernehmen. Schwiter sagt: «Viele Mütter und Väter wollen ihre Kinder auch unter der Woche und tagsüber begleiten. Der Entscheid für Freizeit ist aber nicht völlig freiwillig. Schulen schliessen am Mittag, Nachmittage bleiben frei, Betreuung ist teuer oder fehlt.» Diese Lücken würden in der Praxis meist von Frauen aufgefangen. Und dies in grösserem Ausmass, je weni-

Pensen variieren bei Frauen stärker als bei Männern

Anteil der erwerbstätigen Männer bzw. Frauen mit einem Pensum unter 90 Prozent an allen Erwerbstätigen desselben Geschlechts, nach Region.



Quellen: Eigene Berechnungen, BFS, Strukturerhebung/Grafik: fee, let

ger familienergänzende Betreuungsangebote es für Kinder gibt. Jene Angebote seien in Städten in der Regel umfangreicher als auf dem Land. Dies könne mit ein Grund sein, weshalb Frauen in ländlichen Regionen häufiger Teilzeit beschäftigt seien.

Zwischen Jura und Basel-Stadt liegen Welten

Schwiter verweist auf ihren Heimatkanton Schwyz. Dort wurde erst vor zwei Jahren erstmals eine staatliche Unterstützung für die Kinderbetreuung eingeführt. Ein früherer Bericht im Auftrag des kantonalen Gesundheitsamts zeigte: In der Hälfte der 30 Gemeinden gab es keine organisierten Betreuungsangebote. «Von 30 Gemeinden hatten 15 nichts», sagt sie. «Wer Vollzeit arbeiten wollte, musste private Lösungen finden.» In städtischen Kantonen seien solche Angebote seit Jahren ausgebaut und teils subventioniert.

Die jüngsten Daten der repräsentativen Schweizer Strukturerhebung zeichnen ein Bild, das zu Schwiters Einordnung passt. Im Jura wohnende, erwerbstätige Frauen arbeiten zu 61 Prozent Teilzeit, in Obwalden

zu 60 Prozent. Am anderen Ende der Skala liegen Genf mit 44 Prozent sowie Basel-Stadt mit 46 Prozent.

Der Wohnort beeinflusst also das Arbeitspensum von Frauen stark. Bei den Männern sind die kantonalen Unterschiede eher gering. In den meisten Kantonen liegt ihr Teilzeitanteil zwischen 12 und 15 Prozent. Die grossen regionalen Unterschiede lassen sich Schwiter zufolge neben Betreuungs- und Jobangeboten auch auf kulturelle Faktoren zurückführen. In konservativ geprägten Regionen sei es verbreiteter, dass Mütter ihr Pensum reduzieren. «Dagegen ist in urbanen Gebieten die Vollzeit-erwerbstätigkeit von Frauen sowie die Teilzeiterwerbstätigkeit von Männern verbreiteter», sagt die Forscherin.

Das dürfte auch erklären, warum im Stadtkanton Basel-Stadt 23 Prozent der erwerbstätigen Männer Teilzeit arbeiten und der Abstand zu den Frauen so gering ausfällt wie in keinem anderen Kanton. Zudem arbeiten dort 54 Prozent der erwerbstätigen Frauen Vollzeit, ein Wert, der nur im Kanton Genf leicht übertroffen wird.

En Allemagne, les demandeurs d'asile autorisés à travailler plus tôt

Elsa Conesa

La mesure vise à répondre à la pénurie de main-d'œuvre et à réduire les coûts de l'aide sociale

BERLIN - *correspondante*

Le tour de vis contre l'immigration mené par Berlin peut-il tenir face à une économie pénalisée par des pénuries récurrentes de main-d'œuvre ? Les demandeurs d'asile devraient bientôt être autorisés à travailler après seulement trois mois de présence sur le sol allemand, et ce même si leur procédure d'asile n'est pas encore examinée. Telle est la mesure annoncée contre toute attente par le ministre de l'intérieur, Alexander Dobrindt, dimanche 22 février. « *Ceux qui viennent ici doivent pouvoir travailler, et rapidement. La meilleure intégration se fait par le monde du travail* », a justifié le ministre, issu du parti conservateur bavarois CSU, dans un entretien à l'édition dominicale du quotidien Bild.

Actuellement, les demandeurs d'asile ne sont pas autorisés à travailler pendant au moins six mois quand ils sont tenus de résider dans un centre d'accueil, c'est-à-dire lorsqu'ils ont peu de chance d'obtenir le statut de réfugié parce que leur sécurité n'est pas menacée dans leur pays d'origine. Selon le ministère de l'intérieur, la nouvelle réglementation n'aura aucune incidence sur l'issue de la procédure d'asile : le fait de travailler ne sera, en théorie, pas un argument en faveur de l'obtention d'un droit de séjour. Les personnes dont la demande d'asile a déjà été rejetée et celles qui n'ont pas coopéré, par exemple en dissimulant leur identité ou en fournissant des informations inexactes sur le motif de la fuite de leur pays, ne pourront en outre pas en bénéficier.

Portée modeste

L'objectif du gouvernement est double : il s'agit à la fois de répondre aux pénuries de main-d'œuvre dont souffre l'économie allemande, et de réduire le budget des prestations sociales versées à ceux qui n'ont pas de revenus. La portée de cette décision restera toutefois modeste, du moins dans un premier temps. « *La mesure s'appliquera à très peu de gens, car le nombre de demandes d'asile en Allemagne a beaucoup diminué, et avoisine aujourd'hui 7 000 personnes par mois* », commente Victoria Rietig, spécialiste des questions migratoires à la DGAP, un cercle de réflexion berlinois spécialisé dans les relations internationales.

La mesure figurait dans le contrat de coalition conclu au printemps 2025 entre les conservateurs (CDU-CSU) et les sociaux-démocrates (SPD). Mais les dernières annonces du ministre de l'intérieur, pour certaines en rupture avec les engagements pris, semblaient plutôt révéler des divergences en matière de politique d'immigration. Il y a quelques jours, il a annoncé ne plus vouloir financer de cours d'allemand pour l'ensemble des réfugiés, mais seulement pour ceux dont la demande d'asile a déjà été acceptée et ayant de réelles perspectives d'intégration. La proposition avait provoqué un tollé au sein du SPD.

Les mesures restreignant l'immigration mises en place par le gouvernement de Friedrich Merz (CDU) depuis son arrivée au pouvoir en mai 2025 sont considérées par ce dernier comme l'une de ses grandes réussites politiques. Le ministère de l'intérieur se targue ainsi d'avoir ramené le nombre de demandes d'asile à 168 500 en 2025, en baisse de 82 000 en un an. L'immigration s'était imposée comme un thème central de la campagne électorale pour les élections législatives de février 2025, après une série d'attentats et d'attaques au couteau perpétrées par des personnes issues de l'immigration. Friedrich Merz avait alors promis de rompre avec la politique migratoire défendue par l'ancienne chancelière Angela Merkel à partir de 2015, qui a conduit le pays à accueillir plus de 2,5 millions de réfugiés.

Le nombre de demandes d'asile a toutefois commencé à baisser bien avant les élections de 2025. « *Les premiers contrôles aux frontières ont été mis en place avec l'Autriche en 2015, et ont été étendus à la Suisse, la République tchèque et la Pologne à l'automne 2023, puis à l'ensemble des frontières un an plus tard* », explique Victoria Rietig. Le raidissement de Berlin en matière migratoire date en réalité de la coalition d'Olaf Scholz, alliant le SPD, les Verts et les libéraux-démocrates, au pouvoir de 2021 à 2025.

Depuis mai 2025, le gouvernement de Friedrich Merz a prolongé et durci les mesures en place. Il a décidé de refouler quasi systématiquement les demandeurs d'asile aux frontières, supprimé la procédure de naturalisation accélérée, restreint le regroupement familial et repris les expulsions vers l'Afghanistan et la Syrie. Récemment, l'accès des Ukrainiens aux prestations sociales a également été réduit.

Das Verdikt vom 8. März ist nicht das letzte Wort

Das Zusammenspiel von Parlamentsbeschluss und zwei Volksinitiativen zur Besteuerung von Ehepartnern kann zu kurioser Lage führen

HANSUELI SCHÖCHLI

Soll der Staat Ehepartner künftig individuell statt gemeinsam besteuern? Diese Frage wird auch nach dem Urnengang vom 8. März nicht restlos geklärt sein. Das politische Spielfeld ist hier unübersichtlich – mit zwei hängigen Volksinitiativen, die einander widersprechen. Zur Abstimmung kommt am 8. März eine vom Parlament beschlossene Gesetzesänderung. Diese ist faktisch ein Umsetzungsvorschlag zur Volksinitiative, welche die FDP-Frauen lanciert hatten.

«Natürliche Personen werden unabhängig von ihrem Zivilstand besteuert», heisst es im Kernsatz der Volksinitiative. Wie das umzusetzen wäre, sagt die Initiative nicht. Die Initianten sind aber einverstanden mit dem Umsetzungsvorschlag des Parlaments. Sie beschlossen deshalb, die Initiative bei einem Volks-Ja am 8. März zum Umsetzungsvorschlag zurückzuziehen.

Mitte-Vorstoss in Lauerstellung

Die Geschichte wäre damit aber noch nicht zu Ende. Denn im Parlament ist noch eine Volksinitiative der Mitte-Partei hängig, die das Gegenteil will: eine gemeinsame Besteuerung von Ehepaaren. «Das Einkommen eines Ehepaars

Individualbesteuerung

Eidgenössische Abstimmung vom 8. März 2026

wird zusammengerechnet», fordert die Initiative im ersten Satz. Die zweite Kernforderung: Ehepaare dürfen gegenüber anderen Steuerpflichtigen nicht benachteiligt werden.

Bei einem Volks-Ja am 8. März zur Individualbesteuerung liesse sich argumentieren, dass die Mehrheit faktisch die Volksinitiative der Mitte-Partei abgelehnt hat. Aber: «Ich kann mir nicht vorstellen, dass wir die Initiative zurückziehen würden», sagt die Aargauer Mitte-Ständerätin Marianne Binder-Keller, Mitglied des Parteipräsidiums.

Diese Haltung mag als Zwängerei erscheinen. So ist von einzelnen Mitbestimmen auch zu hören, dass bei einem klaren Volks-Ja zur Individualbesteuerung ein Rückzug der Initiative zu erwägen wäre. Ein Kernargument aus dem Mitte-Lager gegen den Rückzug: Bei der Abstimmungsvorlage zur Individualbesteuerung wie bei der Volksinitiative zur gemeinsamen Besteuerung gehe es um die Abschaffung der



Nach dem Urnengang zur Individualbesteuerung könnten noch Abstimmungen zum gleichen Thema folgen.

DOMINIC NAHR / NZZ

Heiratsstrafe. «Volk und Stände sollen über beide Konzepte abstimmen können», sagt Marianne Binder.

Die Mitte-Initiative steckt zurzeit in der Wirtschaftskommission des Ständerats. Die Kommission berät die Initiative erst nach dem Urnengang vom 8. März weiter. Die Initiative könnte im Juni in den Ständerat kommen. Der Nationalrat hatte im vergangenen Herbst die Initiative ohne Gegenvorschlag abgelehnt. Im Ständerat kann es sehr knapp werden. Sagt dieser auch Nein, käme die Initiative voraussichtlich im November 2026 oder Februar 2027 an die Urne.

Scheitert nach einem Volks-Ja vom März zur Individualbesteuerung die Mitte-Initiative für die Ehepaarbesteuerung an der Urne, wäre der März-Entscheid bestätigt. Und wenn das Volk auch die Mitte-Initiative annimmt? Die Gesetzesregeln zur Individualbesteuerung würden zunächst bestehen bleiben, aber sie widersprächen der neuen Verfassungsnorm zur gemeinsamen Besteuerung.

Die Bundesverfassung geht dem Gesetz vor. Will das Parlament verfassungskonform sein, müsste es die Gesetzesregeln zur Individualbesteuerung strei-

chen. Technisch wäre das gut machbar, weil die Umsetzung der Regeln zur Individualbesteuerung bei Bund und Kantonen ohnehin erst in einigen Jahren greifen würde. Für die Umsetzung der Mitte-Initiative gälten derweil die Gebote «gemeinsame Besteuerung von Ehepaaren» und «keine Benachteiligung für Ehepaare».

Die andere Rückzugsfrage

Lehnt das Volk am 8. März die Steuerreform ab, stehen die Urheber der Volksinitiative zur Individualbesteuerung vor der Rückzugsfrage. Auch hier wäre bei einem Festhalten an der Initiative der Geruch der Zwängerei eher schwer wegzubringen. Die Frage sei noch nicht entschieden, sagt die St. Galler FDP-Nationalrätin Susanne Vincenz-Stauffacher, Co-Präsidentin ihrer Partei. Dies hänge auch von der Knappheit des Abstimmungsergebnisses ab sowie von den Motiven der Stimmbürger hinter der Ablehnung. Möglicherweise sei das Volksverdikt kein generelles Nein zur Individualbesteuerung, sondern nur zu dieser spezifischen Umsetzung, ergänzt

Vincenz-Stauffacher. Und immerhin habe das Parlament die Ja-Empfehlung zur Volksinitiative abgegeben, was für das Festhalten an der Initiative spreche.

Bleibt die Initiative zur Individualbesteuerung nach einem Volks-Nein vom 8. März als Konkurrenz zur Mitte-Initiative im Rennen, wird es knifflig. Sollen dann die beiden Volksinitiativen, die einander widersprechen, gleichzeitig oder nacheinander an die Urne kommen? Exponenten beider Seiten sprachen sich auf Anfrage in diesem Szenario für eine gleichzeitige Abstimmung über beide Vorlagen aus: Dann könne das Volk in der direkten Gegenüberstellung sagen, was es wolle.

Und wenn das Volk zweimal Ja sagt? Das Parlament hätte dann den doppelt erhaltenen Auftrag für eine Steuerreform – aber in der Umsetzung gäbe es Spielraum. Im Prinzip liesse sich dann eine gemeinsame oder auch eine individuelle Besteuerung rechtfertigen. In der Praxis würden wohl die Argumente im Abstimmungskampf und allfällige Unterschiede in den Zustimmungsraten für die beiden Initiativen eine Rolle spielen.

Eine denkbare Kombination von Elementen beider Initiativen wäre die Einführung einer Schattenrechnung: Ehepaare würden weiter gemeinsam besteuert, doch wenn die Steuerbelastung höher wäre als bei der individuellen Besteuerung der Ehepartner, gälte automatisch die tiefere Belastung. Damit wäre in jedem Einzelfall die Vorgabe der Mitte-Initiative erfüllt, wonach Ehepaare gegenüber anderen Steuerpflichtigen nicht benachteiligt werden.

Widersprüchliches doppeltes Ja

Doch der Bundesrat dürfte im genannten Szenario die Abstimmungen zu den beiden Initiativen nacheinander ansetzen. «In der Regel schaut der Bundesrat, dass nicht am gleichen Tag zwei einander widersprechende Vorlagen zur Abstimmung kommen», sagt die Bundeskanzlei. Genannte Gründe: Dies könnte eher ein widersprüchliches doppeltes Ja verhindern, und die Bürger könnten bei der zweiten Abstimmung in Kenntnis des Ergebnisses des ersten Urnengangs entscheiden. Vergangene Woche hat sich der Bundesrat in seiner Antwort auf eine Anfrage aus dem Parlament im Kontext kommender Abstimmungen zur Europafrage klar geäussert: Die Vorlagen eines Urnengangs «dürfen» sich «nicht widersprechen».

Die Initiative zur Individualbesteuerung ist im Unterschied zur Mitte-Initiative vom Parlament schon fertig behandelt und käme deshalb wohl als Erstes an die Urne. Auch bei Abstimmungen nacheinander wäre aber ein widersprüchliches doppeltes Ja möglich. In diesem Fall mag der spätere Entscheid etwas höher zu gewichten sein als der frühere. Doch auch hier hätte das Parlament Spielraum bei der Umsetzung.

Unklare Rechtslage

Und wenn das Volk alles ablehnt? Dann ändert zunächst nichts. Laut den Reformern verstösst der Status quo wegen der steuerlichen Heiratsstrafe auf Bundesebene gegen die Verfassung. Doch das ist nicht eindeutig. Die zwei massgebenden Bundesgerichtsurteile zu dieser Frage stammen von 1984 und 1994 und zeigen in der Kombination kein klares Bild. So kann jeder herauslesen, was er will. In der Gesamtbetrachtung ist keine Heiratsstrafe bei der direkten Bundessteuer ersichtlich: Laut aktueller Bundesschätzung gibt es etwa gleich viele Ehepaare mit Steuervorteilen gegenüber Konkubinatpaaren wie solche mit Nachteilen.

Taxer les grandes fortunes plutôt qu'augmenter la TVA?

Fiscalité Face aux besoins financiers de l'armée et de l'AVS, un conseiller national Vert'libéral réclame un impôt fédéral ciblant les patrimoines supérieurs à 5 millions.

Adrian Schmid
Markus Brotschi

Dans le débat sur les finances fédérales, les Vert'libéraux (PVL) passent à l'offensive. Ils proposent un nouvel impôt sur la fortune. «La Confédération a grand besoin de recettes supplémentaires», explique le conseiller national Patrick Hässig (PVL/ZH). Avec cette proposition concrète, il entend relancer la discussion.

En Suisse, la fortune n'est pour l'instant imposée qu'au niveau cantonal, et non au niveau fédéral. Patrick Hässig propose d'introduire un impôt à partir d'un seuil de 5 millions de francs. «Il s'agit d'une fiscalité ciblée et réfléchie. La classe moyenne ne serait pas concernée.»

Le PVL relance une proposition précédemment défendue par Alfred Gantner et d'autres milliardaires. «Nous avons besoin d'une imposition progressive de la fortune, a déclaré le copropriétaire de Partners Group après le vote sur l'initiative de la Jeunesse socialiste sur l'impôt sur les successions et les donations. Il n'est pas acceptable que quelques-uns accumulent des richesses immenses dans ce pays, tandis que d'autres peinent à payer leurs primes d'assurance maladie ou leur loyer.»

En janvier, lors du World Economic Forum à Davos, près de 400 millionnaires et milliardaires de plus de 20 pays ont appelé les gouvernements à taxer davantage les très grandes fortunes. «Taxez-nous!» écrivaient-ils dans une lettre ouverte. Selon eux, la concentration extrême des richesses permet d'acheter de l'influence politique et constitue «une menace pour la démocratie».

Patrick Hässig précise que le parti reste ouvert quant à l'utilisation des recettes supplémentaires. «Elles pourraient servir à financer l'AVS, l'AI ou encore la sécurité. Dans ces deux domaines, nous cherchons des solutions.»

La hausse de la TVA peine à convaincre

Pour l'heure, c'est un autre impôt qui domine le débat poli-



Le conseiller national PVL Patrick Hässig veut introduire un impôt sur la fortune au niveau fédéral. Raphael Moser

tique: la TVA. Le Conseil fédéral propose une hausse temporaire de 0,8 point afin de financer le renforcement de l'armée. De son côté, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États a décidé vendredi de soumettre une augmentation de 0,4 point pour financer la 13^e rente AVS.

Les Vert'libéraux se montrent sceptiques. «Une hausse durable de la TVA n'est pas la bonne solution», estime Patrick Hässig. Les sondages semblent donner raison au parti. Selon une récente enquête de l'institut de recherche Sotomo, trois quarts des personnes interrogées rejettent une augmentation destinée à financer l'armée.

Ces dernières semaines, la piste d'un impôt sur les gains immobiliers a également refait surface. Patrick Hässig y voit «une option qui mérite d'être examinée», tout en soulignant que «les impôts sur la fortune présentent l'avantage d'être plus constants».

Le PVL envisage ainsi un impôt minimal sur la fortune de 0,33%. Selon lui, cette mesure générerait des recettes supplé-

mentaires d'environ 2,7 milliards de francs par an. À ce stade, les Vert'libéraux ne souhaitent toutefois pas entrer dans les détails. «Nous sommes ouverts à une discussion sur les modalités précises», déclare Patrick Hässig. Le parti entend désormais sonder d'éventuels partenaires, avant de déposer sa proposition «là où il faut».

Les Verts aussi veulent taxer davantage les plus riches

Le Conseil fédéral a récemment examiné la piste d'un impôt fédéral sur la fortune pour financer l'armée, avant d'y renoncer. «Une telle mesure supposerait une modification de la Constitution, soumise à la double majorité du peuple et des cantons, ainsi que l'adoption d'une nouvelle loi», précise le Département fédéral de la défense. Celui-ci met également en garde contre un éventuel départ de contribuables fortunés, ce qui «réduirait, au final, les recettes fiscales».

Outre le PVL, les Verts veulent également taxer davantage les plus riches. Le parti a déjà déposé une motion en ce sens au par-

lement. Celle-ci ne vise pas la fortune, mais propose de relever l'impôt fédéral direct sur les revenus supérieurs à 1 million de francs. La Constitution fixe actuellement un plafond de 11,5%.

«Le nouveau paquet d'économies est extrêmement sévère», affirme la conseillère nationale Manuela Weichelt (Les Verts/ZG). Les finances sont à bout partout, et il faudrait donc agir aussi sur les recettes, affirme-t-elle. Pour elle, il est plus simple d'augmenter un impôt existant que d'en créer un nouveau. «Mais nous ne pouvons pas, en relevant sans cesse la TVA, faire peser l'effort toujours sur les mêmes», avertit la conseillère nationale. Dans le fond, elle défend la même approche que l'entrepreneur Alfred Gantner.

Marius Brühlhart, professeur d'économie à l'Université de Lausanne, plaide lui aussi pour un impôt sur la fortune au niveau fédéral. En Suisse, les fortunes ont augmenté bien plus vite que les revenus et la consommation, a-t-il déclaré dans une émission de la radio alémanique SRF.

Le fonds climat va accentuer l'écart entre les gagnant-es et les perdant-es de la transition énergétique

Une économie électrifiée gagnante



MARIE DORSAZ

Energie ► Le 8 mars prochain, les Suisses se prononceront sur le fonds climat, destiné à soutenir financièrement la transition énergétique. Au-delà du débat politique, cette transformation redessine déjà le paysage économique helvétique, entre la pression accrue sur les énergies fossiles et l'électrification de nombreux secteurs.

Certaines entreprises bénéficient d'un nouvel élan, d'autres font face à des coûts croissants ou à une adaptation incertaine. Pour Brendan Berthold, économiste macroclimatique et auteur d'articles scientifiques sur le sujet, les grands gagnants de la transition énergétique sont clairement les entreprises actives dans le domaine de l'électricité. «Remplacer le mazout et le gaz par des sources renouvelables implique une électrification massive de l'économie, que ce soit dans les bâtiments, l'industrie ou les transports», explique-t-il.

Economie électrifiée

Les entreprises spécialisées dans la gestion des systèmes énergétiques profitent directement de

cette dynamique. «Les réseaux électriques doivent être modernisés pour absorber l'intermittence des énergies renouvelables, comme le solaire ou l'éolien. Beaucoup de travail sera nécessaire pour que cela fonctionne», précise l'ancien chargé de cours à l'Université de Lausanne.

La mobilité électrique et les batteries constituent un autre champ de croissance. Bien que la Suisse ne fabrique pas de voitures électriques, elle développe toute une filière autour des batteries, de l'installation de bornes de recharge et du recyclage des systèmes de stockage. Brendan Berthold souligne toutefois que «même les fabricants suisses de batteries subissent la compétition asiatique. Dans la mesure où ces industries revêtent une importance stratégique, le soutien public est nécessaire pour qu'elles puissent survivre et continuer à innover.»

Filière fossile lésée

Le solaire, y compris en milieu alpin, a le vent en poupe, même si de nombreux projets restent soumis à des procédures et oppositions. Il se développe non seulement pour produire de l'électricité renouvelable, mais aussi pour renforcer l'indépendance énergétique du pays, un thème devenu central dans le contexte géopolitique actuel, selon l'expert. Enfin, le milieu du bâtiment tire lui aussi son épingle du jeu: l'installation de pompes à chaleur et la rénovation énergétique deviennent des marchés porteurs,



Le solaire permet de produire de l'électricité renouvelable et de renforcer l'indépendance énergétique du pays. KEYSTONE

soutenus par les normes et subventions fédérales.

A l'inverse, les activités liées aux carburants fossiles sont exposées, à l'exemple des stations-service, de la distribution d'essence ou de mazout. «Avec l'augmentation du nombre de voitures électriques, la consommation d'essence va mécaniquement diminuer», rappelle Brendan Berthold. Par ailleurs, les politiques climatiques suisses peuvent également renchérir le coût des carburants, notamment via les obligations de

compensation des émissions fossiles. «La direction est claire: on va vers plus d'électricité et moins d'émissions. La grande question, c'est la vitesse à laquelle ces activités seront impactées.»

Et l'économiste de donner des exemples d'entreprises qui devront s'adapter, à commencer par les garages spécialisés dans les moteurs thermiques. «Les voitures électriques ont beaucoup moins de pièces mobiles que les thermiques et nécessitent très peu d'entretien. Le métier de garagiste devra

évoluer, même si la transition ne va pas se faire du jour au lendemain.» A noter que le texte de l'initiative pour un fonds climat, dont les coûts sont trop élevés selon les opposants, prévoit notamment des soutiens à la formation et à la reconversion professionnelle, avec la possibilité de compenser les pertes de revenu durant une période de réorientation.

Compétitivité touchée

Les entreprises de transport routier se trouvent, elles aussi,

dans une zone d'incertitude. Le durcissement progressif des politiques climatiques, notamment via les obligations de compensation, pourrait faire grimper leurs coûts, alors que l'électrification des poids lourds reste limitée. «Dans l'état actuel, elles n'ont pas vraiment d'alternative. Les entreprises qui s'en sortiront le mieux sont vraisemblablement celles capables de s'adapter et d'investir dans des solutions à faibles émissions, notamment les camions électriques», observe Brendan Berthold.

Enfin, la transition énergétique est particulièrement complexe pour l'industrie lourde (acier, chimie, pharma): «Beaucoup de procédés nécessitent des températures élevées, et les alternatives «vertes» existent mais restent très coûteuses», détaille l'expert. «Cela peut peser sur la compétitivité, surtout en Europe où le prix du carbone est élevé en comparaison internationale.»

Mais ce choc pourrait être moins brutal en Suisse qu'ailleurs: «Notre pays se concentre sur l'industrie à haute valeur ajoutée. En proportion des exportations, le coût de l'énergie est moins important.» De plus, en vertu de la loi sur le climat et l'innovation, adoptée par le peuple en 2023, des aides aux entreprises sont prévues, en particulier pour accompagner leur transition vers des technologies et des processus plus respectueux du climat.

Droits de douane: «Ce qui compte, c'est ce qui se passera après les 150 jours»

GUERRE COMMERCIALE. La situation de la Suisse en vue d'un accord commercial avec les Etats-Unis ne s'est pas forcément améliorée après la décision de la Cour suprême. Entretien.

Pascal Schmuck

Alors que les douanes des Etats-Unis ont cessé mardi de percevoir les taxes jugées illégales vendredi par la Cour suprême, un nouveau régime se met aussitôt en place. Ce dernier se basera non plus sur l'International Emergency Economic Powers Act (IEEPA) mais sur la section 122 de la Trade Act (loi sur le commerce) de 1974. Cet article ne peut s'appliquer que durant 150 jours et il arrivera à échéance le 24 juillet 2026. Durant cette période, les entreprises suisses ne verront que peu de changements.

Selon une étude de l'initiative indépendante de surveillance du commerce mondial Global Trade Alert publiée dimanche, les sociétés helvétiques verront les droits de douane augmenter de 0,4 point de pourcentage. Elles peuvent également demander le remboursement des taxes versées sous le régime de l'IEEPA, pour autant que leurs marchandises n'aient pas



été confiées à un partenaire d'import-export, explique **Simon Evnett**, professeur de géopolitique et de stratégie à l'IMD Business School à Lausanne. Il met en garde: le pire est peut-être à venir après la période de 150 jours. Entretien.

■ Le scénario d'un remboursement des droits de douane est-il crédible?

Oui, le remboursement des droits d'urgence est attendu. La rapidité avec laquelle cela se fera reste une question ouverte. On peut espérer que les entreprises suisses qui ont exporté vers les Etats-Unis se

sont assurées d'avoir suivi la procédure appropriée afin de pouvoir demander un remboursement.

■ Reste un problème important: la Cour suprême n'a rien dit à ce sujet.

C'est exact, elle ne s'est pas prononcée sur ce point. Mais elle a statué de manière catégorique que les droits de douane étaient illégaux. Et la Cour du commerce international ainsi que la Cour d'appel, qui traiteront ces questions juridiques si elles se présentent, ont des précédents assez constants affirmant que les droits perçus illégalement doivent être remboursés.

■ Mais l'administration Trump a déjà déclaré qu'elle ne comptait pas rembourser.

(Rires) Bien sûr qu'elle dit cela, parce qu'il y a entre 150 et 200 milliards de dollars en jeu! Mais elle n'a pas le choix. Disons-le ainsi: si l'administration tente d'influencer le processus de remboursement, les entreprises saisiront la Cour du commerce international. Et il y a de fortes chances qu'elles obtiennent gain de cause.

■ La Suisse et les Etats-Unis négocient actuellement un accord commercial. Prévoyez-vous des conséquences sur les discussions?

Soyons clairs: l'impact immédiat sur les exportateurs suisses sera probablement limité, parce que l'ancien droit (de douane) était de 15% et le nouveau est de 15%. Là où il y a un problème, tant pour les entreprises que pour les négociateurs suisses, c'est que ces 15% ne s'appliquent que pendant 150 jours. Nous ne savons donc pas ce qui se passera ensuite. La crainte qu'il



Maison-Blanche. Malgré son revers devant la Cour suprême, Donald Trump, ici lors de sa conférence de presse vendredi, ne veut pas abandonner sa guerre commerciale.

puisse y avoir des droits encore plus élevés par la suite peut influencer la position de négociation suisse, soit en les incitant à faire davantage de concessions, soit en les conduisant à soutenir que la situation est tellement incertaine qu'ils doivent demander des clarifications aux Etats-Unis.

Ce qui compte essentiellement, c'est ce qui se passera après les 150 jours. Et je pense que le premier signal à surveiller sera de savoir si la Suisse fera l'objet d'une enquête au titre de la section 301 (*ndlr: sanctions contre les pays aux pratiques commerciales jugées déloyales*). Si c'est le cas, cela constituera une menace sérieuse qui influencera les négociations.

■ Vaut-il la peine pour une entreprise d'attendre

la fin des 150 jours afin de mieux savoir ce qui va se passer ensuite? Elles apprendront certaines choses au fur et à mesure des

150 jours. Mais, dans la réalité, les droits, s'ils évoluent, augmenteront plutôt que de diminuer. Ainsi, de nombreuses entreprises suisses

qui ne bénéficient pas d'une exemption tarifaire expédieront probablement davantage de marchandises vers les Etats-Unis à court terme.

■ Donc, la section 301 représente le plus grand danger pour les entreprises suisses à l'avenir?

Oui. Et nous saurons bientôt si la Suisse figure sur la liste des pays faisant l'objet d'une enquête. Car ce n'est pas encore le cas, mais je pense que nous devons nous attendre à ce que la Suisse soit incluse.

Nous voyons là comment cette administration fonctionne: une incertitude conçue délibérément. Les exportateurs et les responsables suisses qui recherchent de la certitude ont peu de chances d'en trouver. Ce n'est pas ce qui est proposé ici. C'est une caractéristique essentielle de la politique de l'administration Trump. Ce qui constitue évidemment un grand changement par rapport au passé, quand on cherchait toujours à créer de la certitude et à réduire l'incertitude. Ce n'est clairement pas l'objectif de l'administration Trump.■

La surtaxe de 10% entre en vigueur

Annoncés dans la foulée du camouflet infligé vendredi par la Cour suprême, les nouveaux droits de douane mondiaux de 10% voulus par le président Donald Trump, qui a menacé de les faire passer à 15%, sont entrés en vigueur mardi à 00h01, heure de Washington (05H00 GMT).

Cette nouvelle surtaxe vise à remplacer les droits de douane indiscriminés existants jusqu'ici ainsi que ceux prévus par les différents accords commerciaux signés depuis leur entrée en vigueur avec la plupart des gros partenaires du pays.

Elle ne remplace pas, en revanche, les droits de douane dits sectoriels, allant de 10% à 50% sur un certain nombre de secteurs d'activité (cuivre, automobile ou bois de construction). Elle ne s'applique pas non plus aux produits canadiens et mexicains

importés aux Etats-Unis dans le cadre du traité nord-américain de libre-échange.

Pour le nouveau taux de 10%, le président américain a pris pour base légale une loi de 1974 lui permettant de rééquilibrer les échanges entre les Etats-Unis et leurs partenaires économiques dès lors qu'un déséquilibre marqué de la balance des paiements est démontré.

Ces droits de douane devraient porter à 13,7% le taux effectif moyen appliqué aux produits entrants aux Etats-Unis, contre 16% avant la décision de la Cour suprême, selon le Budget Lab de l'Université Yale. Au bout de 150 jours (jusqu'au 24 juillet), le gouvernement devra toutefois obtenir un vote du Congrès s'il veut maintenir ces droits de douane sur la durée. (awp)

Les Etats de l'UE donnent leur feu vert aux accords avec Berne

EUROPE La signature des bilatérales III, un paquet d'accords destinés à renforcer les liens entre la Suisse et l'UE, doit avoir lieu en mars

ATS

Les Etats membres de l'Union européenne ont donné leur feu vert hier à la signature d'un paquet d'accords avec Berne, aussi appelé «bilatérales III». La signature des accords doit avoir lieu en mars, selon le Conseil de l'UE. Le président de la Confédération Guy Parmelin a prévu de se rendre à Bruxelles le 2 mars, selon les titres du groupe CH Media, et une annonce officielle est prévue aujourd'hui, selon la Commission européenne.

Cette décision est une «étape logique dans le renforcement de nos relations de longue date», a déclaré Marilena Raouna, vice-ministre chypriote des Affaires européennes, dans un communiqué du Conseil. Les accords reflètent l'engagement à œuvrer pour une «Union plus forte et plus autonome» qui reste ouverte au monde.

A la suite du rejet par référendum de son adhésion à l'Espace économique européen en 1992, la Suisse s'est engagée sur la voie bilatérale, avec les accords bilatéraux I (1999) et II (2004). L'UE se dit prête à poursuivre la voie bilatérale, à condition toutefois que les mêmes règles s'appliquent à tous les acteurs de son marché intérieur. Cette condition

s'applique aussi à la Suisse pour les marchés auxquels elle participe – transport aérien et transports terrestres, libre circulation des personnes, obstacles techniques au commerce, agriculture – ou souhaite participer à l'avenir – notamment l'électricité et la sécurité des denrées alimentaires.

«La Suisse a sa place dans le marché intérieur»

En parallèle, le Conseil fédéral souhaite protéger les salaires, éviter une affiliation massive au système suisse de sécurité sociale, préserver les droits de la démocratie directe et sauvegarder la souveraineté de la Suisse. Il veut par ailleurs renforcer le rôle de la Suisse

en tant que pôle de recherche et d'innovation, avec les accords de coopération conclus dans le domaine de la recherche (Horizon Europe), de la formation (Erasmus+) et de la culture.

Les accords ont été négociés entre Berne et Bruxelles entre mars et décembre 2024, et approuvés par le Conseil fédéral en juin 2025. Les négociations ont abouti après plusieurs années de tensions, la Suisse ayant refusé de signer un accord-cadre en 2021. Une décision qui avait entraîné plusieurs blocages, notamment sur la participation suisse au programme Horizon Europe.

Plusieurs ministres européens ont souligné l'importance des accords en

amont de la séance. «La Suisse, située au cœur de l'Europe, a également sa place dans le marché intérieur», a déclaré le chargé aux Affaires européennes allemand Gunther Krichbaum.

Outre son feu vert pour une signature, le Conseil de l'UE a également approuvé la ratification de l'accord, a précisé une diplomate européenne à l'agence de presse Keystone-ATS. Cet accord de principe tient à condition que le contenu ne soit pas modifié.

L'accord doit encore passer par le Parlement européen avant la ratification. Sa Commission des affaires étrangères doit se pencher dessus aujourd'hui. Le paquet doit aussi passer par le parlement suisse. ■

Voici ce qui change en France voisine dès le 1^{er} mars

Grand Genève Gaz, contrôle technique, petits colis, allocations familiales, tabac: plusieurs nouveautés entrent en vigueur à compter de ce dimanche. Tour d'horizon.

Aymeric Dejardin-Verkinder

Découvrez les nouveautés qui s'appliquent dès dimanche en France. Les Suisses et les frontaliers domiciliés dans l'Hexagone sont aussi concernés.

— Prix du gaz en hausse

Première hausse à signaler: le prix repère du gaz, publié par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et servant de référence indicative, progresse de 3,93% par rapport à février, à 0,14 010 euro TTC par kWh. Concrètement, le kWh moyen pour la cuisson et l'eau chaude passe de 0,1304 à 0,13 569 euro TTC, tandis que celui du chauffage augmente de 0,0998 à 0,10 514 euro TTC.

— Petits colis hors UE taxés

Entre aussi en vigueur dimanche une taxe sur les petits colis, conformément à la loi de finances 2026. Elle vise à limiter les importations de produits à bas prix, notamment liées à la fast fashion. D'un montant de 2 euros, elle s'appliquera aux colis d'une valeur de moins de 150 euros provenant d'un pays hors Union européenne. Cette mesure restera en place jusqu'à l'instauration, au niveau européen, d'une taxe à 3 euros, dès le 1^{er} juillet prochain.

— Contrôle technique des deux-roues renforcé

Dès ce 1^{er} mars, le contrôle technique des deux-roues va être renforcé. Les centres devront désormais utiliser un céléromètre pour vérifier la vitesse des cyclomoteurs de 50 cm³. Cet outil mesure leur vitesse maximale afin de la comparer à la limite légale de 45 km/h, avec pour but de détecter tout débridage éventuel. Les deux-roues débridés seront refusés et soumis à une contre-visite.

— Majoration des allocations familiales décalée

Dans le budget 2026, le gouvernement décale de 14 à 18 ans l'âge



Dès ce dimanche, une taxe de 2 euros sera appliquée aux petits colis de moins de 150 euros en provenance de pays hors Union européenne, afin de freiner les importations à bas prix (image d'illustration). AFP

Le prix repère du gaz progresse de 3,93% par rapport à février, à 0,14 010 euro TTC par kWh.

de la majoration des allocations familiales. À compter de ce 1^{er} mars, les familles ne toucheront donc plus ce supplément pendant quatre ans (il ne s'appliquera qu'entre 18 et 20 ans, âge limite d'un enfant «à charge»), avec une perte pouvant aller jusqu'à 75,53 euros par mois et par enfant pour les foyers aux revenus les plus faibles. La mise en œuvre est progressive et ne pénalise pas les bénéficiaires actuels.

— Fermeture de Plan épargne logement

Durant ce mois de mars, des fermetures automatiques de Plan épargne logement (PEL), qui servent à favoriser l'achat immobilier, vont intervenir. Cette règle, prévue par la loi de fi-

nances de 2010, fixe une durée maximale de quinze ans pour tous les plans ouverts après le 1^{er} mars 2011: une fois ce délai atteint, la banque clôture le PEL. Selon la Banque de France, 3,2 millions de PEL sont concernés, représentant plus de 90 milliards d'euros d'encours.

— Prix du tabac: beaucoup de hausses et quelques baisses

Pour la troisième fois depuis le début de l'année, le prix du tabac repart à la hausse. Cette nouvelle évolution concerne plus de 500 références de cigarettes et de tabac à rouler. Parmi les plus connues, Lucky Strike augmente de 30 centimes d'euro (de 12,70 à 13 euros). Les Dunhill atteignent 14 euros, voire 14,10 euros pour certaines versions. Vogue grimpe jusqu'à 13,50 euros selon les références. Côté tabac à rouler, Amsterdamer 40 g passe de 18,50 à 19,20 euros. Quelques produits baissent toutefois légèrement, comme Fortuna ou News Instant (-10 centimes).

— Fin de la trêve hivernale

La trêve hivernale, en vigueur de-

puis le 1^{er} novembre, prendra fin au 31 mars. La mesure, qui interdit toute expulsion durant cette période, ne concerne toutefois pas les squatteurs ni les expulsions du domicile conjugal décidées par un juge.

— Tarifs d'hospitalisation revus à la hausse?

Le gouvernement a transmis des projets d'arrêtés et de décrets prévoyant un transfert d'environ 400 millions d'euros de charges de la Sécurité sociale vers les mutuelles en matière d'hospitalisation. Dès le 1^{er} mars, plusieurs forfaits à la charge des assurés, c'est-à-dire non remboursés par l'Assurance maladie, augmenteraient, selon BFMTV.

Le forfait journalier hospitalier passerait de 20 à 23 euros par jour, tandis que le forfait patient urgence (visite aux urgences sans hospitalisation) augmenterait de 19,61 à 23 euros. Au 1^{er} avril, la participation forfaitaire passerait de 24 à 32 euros. Ces coûts, souvent couverts par les complémentaires santé, pourraient peser sur les cotisations.